

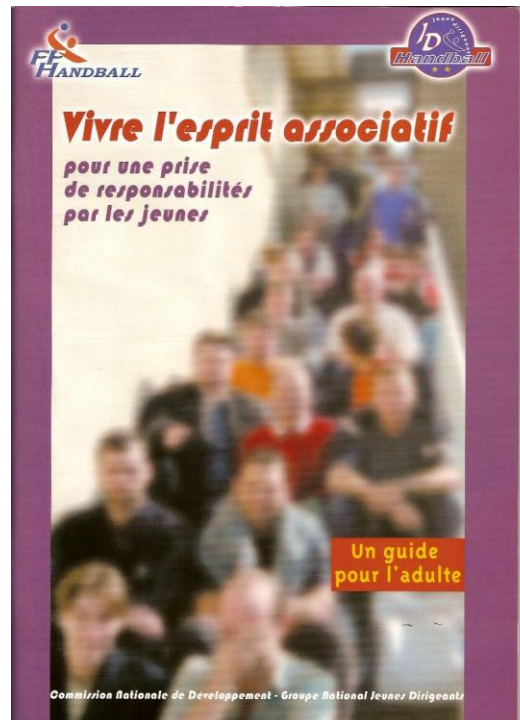
Pour faire certifier sa commission des jeunes et bénéficier de la participation qui lui est associée il faut :

- Remplir la fiche de certification à télécharger sur le site du comité 68 dans commissions-formation-certification et lire les documents qui s'y trouvent.
- Joindre l'organigramme de votre commission
- Joindre un compte rendu d'activités 2015-2016 qui recense les moments forts au plan associatif.
- **Envoyer le tout au comité 68 avant le 30 novembre 2016.**

L'esprit associatif et la participation des jeunes

doivent apparaître clairement dans le compte rendu.

Jean-Louis WILLMANN



Commandez cet ouvrage directement à la FFHB. Il est un complément indispensable à la création et pour le fonctionnement d'une commission des jeunes.